

-remise à niveau du parking attenant, afin de renforcer la sécurité des piétons, notamment des enfants, parents et usagers quotidiens, et de prévenir tout risque d'accident avec Installation d'équipements pour favoriser la mobilité douce, tels que supports à vélos, pour encourager l'usage des modes de déplacement alternatifs.

Dont le coût s'élève à **21 922,50 € HT soit 26 307,00 € TTC.**

PRECISE que la subvention demandée s'élève à **17 538,00 €** soit 80% de la dépense totale HT,

N°2026/14 du 24 juin 2026 : à compter du 1^{er} septembre 2026, le tarif du transport scolaire pour Mantes la Jolie sera de 34 euros par enfant.

N°2026/15 du 24 juin 2026 :

ARTICLE 1 : qu'à compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs de la garderie et/ou étude surveillée les lundis, mardis, jeudis et vendredis seront les suivants (pas de changement par rapport à la décision 2022-15 du 08 juillet 2022).

ARTICLE 2 : qu'à compter du 1^{er} septembre 2026 les tarifs des repas au restaurant scolaire seront comme suit :

Le repas demi-pensionnaire	5.33 €
Le repas employés communaux	5,35 €
Projet d'accueil Individualisé PAI	2.79 €

2026-42 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

5.2

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR et 5 voix CONTRE** (BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, DOUCHE Alexandra et GUILLAUME Yves) des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal ci-annexé.

2026-43 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE

4.1 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2026

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à compter du 01 septembre 2026,

DECIDE de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à compter du 01 septembre 2026,

2026-44 **RESILIATION DES LOTS N°1 - INSTALLATION DE CHANTIER -**
1.1 **MACONNERIE – VRD ET N°4 SERRURERIE - MENUISERIES**
EXTERIEURES DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS ET RELANCE D'UNE
CONSULTATION POUR CES 2 LOTS

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR et 5 abstentions** (BOURDON Christophe,
THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, DOUCHE Alexandra et GUILLAUME Yves) des
membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECLARE la résiliation pour faute des lots n°1 : « INSTALLATION DE CHANTIER -
MACONNERIE – VRD » et n°4 : « SERRURERIE - MENUISERIES EXTERIEURES du marché
public de travaux de construction d'une salle multisports sur l'emprise d'un court de tennis existant à
Septeuil, qui prend effet à compter de la date de notification de la décision de résiliation à l'entreprise
TRP.

PRECISE que la résiliation n'ouvre droit pour le titulaire à aucune indemnité.

PRECISE que conformément à l'article 51.2.1 du CCAG-Travaux, la résiliation fait l'objet d'un
décompte de liquidation, arrêté par le pouvoir adjudicateur et notifié au l'entreprise TRP.

DECIDE de relancer une consultation pour les lots 1 et 4 dans les plus brefs délais, sous la forme d'une
procédure adaptée.

La séance a été levée à 21h22.

Septeuil, le 02 juillet 2026

Le Maire, Julien RIVIERE



